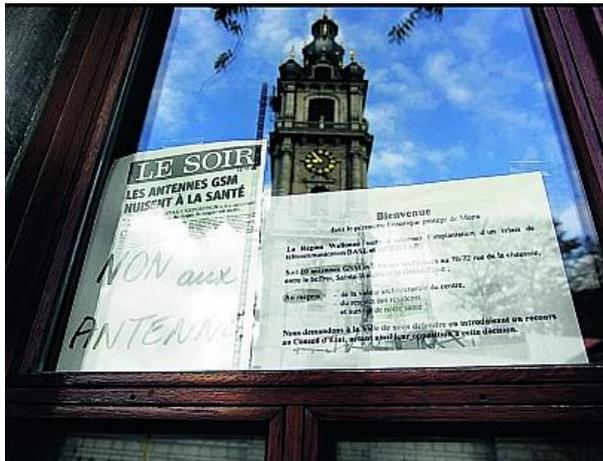


Foison d'antennes dans le centre

SAINTGHISLAIN, VALERY

mercredi 22 novembre 2006, 10:00

Depuis octobre, des riverains de la rue de la Poterie se mobilisent contre le projet d'implantation de dix antennes relais GSM sur le toit des anciennes galeries Anspach.



Les affichettes de protestation ont fleuri dans le quartier situé au pied du beffroi. Les riverains réclament l'application du principe de précaution.
PHOTO RONALD DERSIN/AV PRESS

Des affichettes ont fleuri un peu partout aux fenêtres du coeur de ville. « *Bienvenue dans le périmètre historique protégé de Mons* », ironisent ces placards qui soulignent le mépris affiché par les opérateurs (Base et Mobistar) pour la valeur architecturale des lieux, le respect des résidents et, surtout, leurs droits à la santé. « *Nous luttons depuis des années contre l'implantation d'antennes relais GSM dans le centre historique de Mons* » expliquent ces opposants.

« *D'autant que nous connaissons maintenant avec certitude leur nocivité pour la santé.* »

« *Les études scientifiques indépendantes menées ces dernières années en Belgique vont dans ce sens.* »

Les riverains en appellent au principe de précaution.

La Ville est sur la même longueur d'ondes.

Le collège avait émis un avis défavorable mais le fonctionnaire délégué de la Région wallonne est passé outre. Le bourgmestre et les échevins, opposés à cause de la proximité des habitations et de l'aspect inesthétique du projet ont introduit un recours auprès du ministre Antoine.

Ce dernier dispose d'un délai de deux mois pour statuer.

Si le ministre venait à confirmer la décision d'octroi du permis prononcée par le fonctionnaire délégué, le seul recours serait le Conseil d'Etat. Une hypothèse qu'envisage sérieusement la Ville, interrogée lundi soir sur le sujet lors du conseil communal.

Huguette Brohée (Ecolo) a regretté que ce même collègue ne fasse pas preuve d'autant d'empressement à l'égard d'autres antennes qui interfèrent dans le bien-être des mêmes habitants de l'hyper-centre.

Au 42 de la rue de la Chaussée, à quelques toits des galeries Anspach, d'autres relais émettent illégalement depuis des années. L'échevin de l'urbanisme Marc Darville (PS) a rappelé que la Ville avait entamé une action en Justice pour l'enlèvement de ces antennes. Mais l'affaire est toujours pendante devant le tribunal de Mons.

« *Elle a été remise dans l'attente d'une décision du ministre. Nous attendons qu'une audience soit convoquée.* »